Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 022-212203921-20260925-88_2026-DE

Mairie de Plévenon Cap Fréhel

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE DINAN

COMMUNE DE PLEVENON

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23/09/2026

L'an deux mille vingt-six, le 23 septembre, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis à 19h30 à la salle de la mairie, sous la présidence de M. Philippe LOHIER, Maire.

Date de la convocation et de la publicité : le 18/09/2026

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Philippe LOHIER, Marie-José JOLY-RICHEUX, Éric DROGUET, Sarah HARDOUIN, Eliane RUELLAN, Hervé VAN PRAAG, Michel PANSART, Alain CABARET, Isabelle LECLERCQ, Anne DURAND, Géraldine CARDIN, Anne-Sophie HOCQUET, Olivier LACHIVER

Secrétaire de séance : Géraldine CARDIN

Représentés : Marc LEMARIé représentée par Hervé VAN PRAAG, Gilbert PHILIPPE représenté par Michel PANSART

Nombre de Conseillers : 15 En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15

DELIBERATION N 88-2026 Précisions sur la délibération N°19-2026 INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Monsieur le Maire informe le conseil que dans la délibération N°19-2026 INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS :

- Une erreur de frappe sur l'année notée en entête doit être corrigée, à savoir : il est saisi 2025 en lieu et place de 2026
- De plus la périodicité de versement des indemnités aux élus n'est pas précisée : il convient donc de préciser que le versement sera mensuel

A l'unanimité le Conseil approuve ces modifications.

Fait à Plévenon, le 24/09/2026
Le Maire, Philippe LOHIER

Le Maire,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Publié et Transmis au représentant de l'Etat le : 24/09/2026